



Paris, mardi 9 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04831**Cloturant l'avis n° FR/2022/04638**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Fin d'insuffisance de la ressource en eau**Limitation de mouillage passée à 1.60m****Une reprise de la navigation (Canal latéral à l'Aisne - Bief de Berry au Bac) (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 09/08/2022 à 16:00**

- o Canal latéral à l'Aisne (sur le Bief de Berry-au-Bac)
entre les pk 18,484 et pk 13,850

Commentaire :**Mesdames et messieurs les usagers sont informés que le mouillage dans le bief de Berry au Bac est désormais passé à 1.60m.****Se référer à l'avis batellerie FR/2022/04807**

Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).**Service(s) à contacter :**

Direction territoriale Bassin de la Seine, 18, Quai d'Austerlitz, 75013 PARIS

Tél : 01.83.94.44.00 - Fax : 01.83.94.44.01

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

10/08/2022

Adjoint au Chef de Service

Signé

jeremie BUTON